



MAIF
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables
CS 90000 – 79038 Niort cedex 9
Entreprise régie par le code des assurances

Identifiant :

ASSOCIATION SELIDAIRE
6 RUE des CHATAIGNERS
49320 BRISSAC

Attestation

ASSURANCE MULTIRISQUE Raqvam(*) Associations et Collectivités

Année 2026

Du 01/01/2026 au 31/12/2026

Départements 21 à 29- Liste en page 2

Garanties :

1. Risques liés à l'occupation de l'immeuble

Le contrat garantit les risques inhérents aux locaux loués ou mis à la disposition **des membres adhérents à l'association Sel'idaire** à titre onéreux ou gracieux, de manière temporaire ou pour une durée inférieure à 30 jours consécutifs dans les conditions indiquées ci-après.

Responsabilité civile – Défense des risques locatifs ou d'occupant, Recours des voisins et des tiers, à concurrence de **125 000 000 €/sinistre**.

2 Responsabilité Civile Professionnelle

Le contrat garantit les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile que la collectivité ou tout bénéficiaire des garanties peut encourir à l'égard des tiers, lors de la survenance d'un événement de caractère accidentel à l'occasion des activités organisées par les collectifs constitués au sein des SEL adhérents.

Dommages corporels	30 000 000 €/sinistre
Dommages matériels et immatériels consécutifs	15 000 000 €/sinistre
La garantie est toutefois limitée, dommages confondus à.....	30 000 000 €/sinistre
Dommages immatériels non consécutif.....	50 000 €/sinistre
Responsabilité civile produits y compris intoxication alimentaire.....	5 000 000 €/année d'assurance
Dont frais de retrait.....	1 000 000 €/année d'assurance
Atteinte à l'environnement.....	5 000 000 €/année d'assurance

2. Indemnisation des dommages corporels (individuelle accident) : assistant à domicile, frais médicaux, pertes de revenus, invalidité, décès.

3.

4. Dommages aux biens des participants à concurrence de 600 €.

La présente attestation est établie pour servir ce que de droit mais ne peut engager la MAIF au-delà des conditions générales et particulières du contrat dont elle se prévaut.

Le représentant de la Société



Bénéficiaire :

L'Association SELIDAIRE et tous les SEL adhérents notamment :

21000	DIJON	SELier du dijonnais
22000	SAINT BRIEUC	SEL Briochin
22130	VAL-D-ARGUENON	SEL d Arguenon
22200	GUINGAMP	SEL de l-Argoat
22300	LANNION	SEL du trégor
22600	La Motte	les troqueurs de lin
24100	BERGERAC	SEL Perigord Pourpre
25000	BESANCON	SEL de Besançon
25200	MONTBELIARD	SEL Nord Doubs
25650	LA-LONGEVILLE	Haut-Doubs SEL
25480	PIREY	SEL Colibri-Café
26100	ROMANS SUR ISERE	SEL des deux rives
26200	MONTELMAR	SELimar
26 400	Crest	SEL de Crest et des environs
26740	SAUZET	SEL en Sauze
26760	MONTELEGER	MonbeauSEL
27200	VERNON	SEL Rise
27500	PONT-AUDEMER	SEL de Risle
28100	DREUX	SEL du Drouais
28250	SENONCHES	SEL de Senonches
28300	CHARTRES	Chartres en SEL
29120	PONT-L-ABBE	bigoudSEL
29200	BREST	BREIZ-I-SEL
29260	LESNEVEN	SEL du Leon et des Abers
29300	QUIMPERLE	SEL des 3 rivières
29800	LANDERNEAU	SEL Elorn

Mise à jour du 1^{er} juin 2026

(*) RAQVAM – Risques Autres Que Véhicules A Moteur – L'assurance exclut tout sinistre lié à l'usage ou action sur un véhicule motorisé.

Tout usage abusif de la présente attestation, toute fausse déclaration pourront faire l'objet de poursuites judiciaires et écarteront les prétentions indemnitaires. La responsabilité de SEL'idaire ne saurait être engagée en raison de déclarations frauduleuses ou de mauvaise foi.

Toute déclaration de sinistre doit être adressée via le site <https://selidaire.org/> « se connecter » onglet « infos assurances » / déclaration de sinistre.